

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

jeudi 16 février 2012

SÉANCE DU 16 février 2012

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille douze, le 16 février, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire,
Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, Mme KELLNER Karina, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, Mlle NEDJAR Zaïha, M. VIGNERON François, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoints au Maire,
Mme BURETTE Claudine, Mme CHABAUDIE Catherine, M. LE GLOU Jean-Paul, Mme DIONE Angèle, Mme POINT DU JOUR Marie-Eve, M. BAUDOUIN Jean, Mme GOUREAU Marie-Claude, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés :

M. Francis MORIN (jusqu'à l'affaire n°4),	qui donne pouvoir à Mme Catherine CHABAUDIE
M. Benjamin SEPO	qui donne pouvoir à Mme Claudine BURETTE,
M. Gérard HAUTDEBOURG	qui donne pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,
M. Jean-Claude FLEURY	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
Mme Françoise ABDERIDE	qui donne pouvoir à Mme Karina KELLNER,
M. Michel LE THOMAS	qui donne pouvoir à Mme Isabelle CADERON,
Mme Natalie BAKARI	qui donne pouvoir à M. Michel BEAUMALE,
M. Lamine SAÏDANE	qui donne pouvoir à Mlle Najia AMZAL,
Mme Farida AOUDIA-AMMI	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
M. Alexis TRESKOW	qui donne pouvoir à M. Jean-Paul LE GLOU,
Mlle Nabila AKKOUCHE	qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU.

Étaient absents :

M. SAKMECHE Naceur, M. PRADEL Nicolas, Mme SEEGER Evelyne, Mme CHEVET Teragi,
M. REZGUI Malek, M. BOUYAHIA Aziz.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme KOUASSI Akissi, M. Francis MORIN, M. BOUNAB Mourad (à l'affaire n°4).

Sont sortis en cours de séance :

M. Julien LE GLOU (à l'affaire n° 8), M. Francis MORIN (à l'affaire n° 10), M. Azzedine TAIBI (à l'affaire n° 13).

Secrétaire de séance :

Mme GOUREAU Marie-Claude.

ORDRE DU JOUR

Début de la séance à 20h20.

N° 1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Nomme Madame GOUREAU Marie-Claude pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2) Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2012

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2012.

N° 3) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,
Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

N° 4) Budget Primitif 2012

Rapporteur. : Monsieur le Maire

Arrivée de Mme Kouassi, M. Morin, M. Bounab.

M. le Maire rectifie quelques erreurs figurant dans le document de présentation du Budget Primitif 2012 : dans la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 11 988 208 €, soit un montant de 350 € par habitant au lieu de 192 ; pour les dépenses de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est de 1 811 837 € au lieu de 1 835 000. D'où des opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 2 351 805,16 €. Les dépenses totales d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 4 163 643 €. Cela ne modifie pas les dépenses totales de fonctionnement de 50 768 798,13 €.

Mme Marie-Claude GOUREAU alerte Monsieur le Maire sur les délais d'envoi et de réception des dossiers de séances par les conseillers concernant les commissions municipales et le Conseil Municipal, qu'elle juge trop courts. Elle demande que les documents lui soient envoyés plus tôt la prochaine fois.

M. le Maire répond veiller à ce que les dossiers partent dans les 5 jours francs avant le Conseil comme le prévoit la loi, mais il n'est pas maître des conditions de distribution. Ce dossier sur le budget primitif a été posté le 10 février. M. le Maire s'excuse pour ces retards de distribution et essaiera de gagner un ou deux jours pour l'envoi, de façon à anticiper les retards de la Poste qui doit distribuer le courrier dans les 24 heures.

Mme Line TEBOUL-ROQUES revient sur les menaces de Nicolas Sarkozy qui annonce vouloir moduler les dotations de l'Etat en fonction de la sagesse des collectivités territoriales et selon leur manière de gérer les postes. Le Président de la République a demandé qu'elles contribuent au paiement de la dette et de partager davantage la lutte contre les déficits publics en fixant un triple objectif : réduire la dette, arrêter de créer des postes et maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est une application du plan d'austérité à toutes les communes, sur injonction de la troïka. L'étau est en place pour étouffer les communes, et notamment pour inciter à la suppression massive de services et de postes dans la fonction publique territoriale. Didier Migaud, président de la Cour des comptes, déclare, dans son rapport, que le niveau d'endettement de la France doit baisser et appelle à un effort de redressement en ajoutant qu'il existe des dépenses inefficaces qui devront être rectifiées, réduites voire éliminées. Parmi ces dépenses, figure la Sécurité sociale. M. Migaud appelle aussi à une gestion plus rigoureuse des effectifs de la Fonction Publique Territoriale. Le diagnostic sur la dette semble ainsi partagé par beaucoup, sinon par tous, disant qu'il faut la rembourser. Or, cette dette est artificiellement fabriquée pour enrichir les banquiers et les spéculateurs. À Stains, les emprunts et la dette s'élèvent à 2 250 000 € et les seuls intérêts de la dette à environ 1 900 000 €. C'est autant d'argent qui ne sera pas mis au service de la population et qui met en danger les postes d'Atsem, les services rendus aux personnes âgées, les remplacements du personnel communal, la hausse contenue des impôts locaux. La dette est une question sur laquelle les élus doivent répondre tous ensemble. Le POI pense en effet que la seule solution est de se désengager publiquement de cette dictature de la dette. Le budget choisi est qualifié « de résistance ». À propos du clip-vidéo réalisé par M. le Maire et dont Mme TEBOUL-ROQUES aimerait connaître le coût, celle-ci ne comprend pas pourquoi il n'est pas proposé à la population une mobilisation à la hauteur des enjeux actuels. Stains a perdu la CAF et le centre de Sécurité sociale. Elle est en train de perdre presque tous les Rased et les remplacements. La dotation globale de fonctionnement est en diminution. Il semble donc au POI qu'il faut se prononcer publiquement contre la dette qui n'est pas celle des Stanois, ni celle des peuples. Le combat doit être mené contre le nouveau « contrat européen » qui va instaurer l'austérité permanente, avec un déficit permis à 0,5 Mds€ au-

delà duquel seront prises des mesures correctives immédiates, à savoir la baisse des pensions de retraite et celle des fonctionnaires.

Dans le cadre de ce Conseil municipal, le POI appelle donc les élus à se prononcer contre la dette, à mener le combat unitaire nécessaire contre la ratification de ce nouveau traité de Bruxelles qui est dévastateur pour tous les peuples et qu'il n'est pas question d'amender ni de négocier.

M. Azzedine TAÏBI partage l'idée de cette bataille et le fait de s'inscrire dans un budget de résistance. Stains est habituée à mener des batailles sur tous les fronts comme pour l'éducation sur la question des Rased, et qui sont à mener au-delà des prochaines élections. L'urgence sociale se fait sentir de plus en plus, que ce soit à Stains ou à l'échelle du département. La situation des Stanois et des habitants de la Seine-Saint-Denis est très préoccupante.

S'agissant du budget et des moyens alloués par l'État aux collectivités locales, malheureusement, le financement est en panne depuis le 1^{er} janvier 2011 et les conséquences sont très fortes sur les collectivités les plus en difficulté. Stains en est l'illustration. Le Président de la République déclarait la semaine précédente dans le Figaro Magazine qu'il souhaitait que les collectivités fassent des efforts volontaires. Cela annonce des mesures terribles avec, en fil rouge, la réduction des dépenses. L'on fait donc fi de la situation sociale des habitants et du démantèlement des services publics. Une proposition intéressante émane du groupe des sénateurs de Gauche et suggère la création d'un fonds de péréquation pour les collectivités, afin de mettre l'État face à ses responsabilités. Si ce fonds était mis en place et si les actifs financiers étaient au minima taxés à 0.3 %, cela représenterait un gain de 18 Mds€ pour les collectivités. Avec la mise en place d'une solidarité, cela permettrait d'aller au-delà d'un budget de résistance vers un budget d'espoir et d'avenir pour les habitants. Cette proposition de justice sociale leur permettrait d'obtenir des services publics dignes de ce nom.

M. Jean-Paul LE GLOU se félicite du maintien de l'effort important qui est fait en matière de service public dans un contexte particulièrement dramatique pour les Stanois avec des politiques d'austérité menées à l'échelle du pays et de l'Europe, et compte tenu des conséquences des mesures prises comme le gel de dotations. Ou encore certaines collectivités qui décident de ne plus subventionner de la même manière des politiques mises en œuvre à l'échelle locale ou intercommunale. L'avenir s'annonce encore plus difficile, notamment avec les textes européens qui vont constitutionnaliser l'austérité. Deux traités ont en effet été adoptés par le Conseil européen sans consultation des parlements ni des peuples : l'un sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire, et l'autre instituant un mécanisme européen de stabilité. Le premier dicte la politique d'austérité et le second est un instrument qui va conditionner toute aide du mécanisme européen de stabilité à la mise en œuvre de réductions de dépenses publiques et sociales. Cela inscrit dans le marbre des décisions dramatiques pour les habitants et pour les collectivités. Le 2^e texte sera soumis au parlement français le 21 février et il semble que l'on doive appeler l'ensemble des représentants des partis de gauche à se rassembler pour mettre en échec ce traité.

M. Francis MORIN approuve ce qui a été dit sur la politique européenne menée actuellement sans s'appuyer sur le Parlement, mais elle est le résultat de choix faits par des gouvernements élus démocratiquement. Concernant les dépenses, M. MORIN souhaite saluer le travail effectué par les services dans les conditions actuelles pour avoir un budget équilibré avec les réalisations programmées. Il juge mesquin, après avoir condamné la

politique gouvernementale, de s'en prendre à la faible dépense que le clip-vidéo réalisé par la Municipalité, évoqué par le POI, représente.

M. Philippe LE NAOUR annonce que le groupe socialiste votera le budget et sa répartition. Bien sûr, l'on peut toujours dire qu'il est insuffisant, mais l'exercice qui est demandé est de discuter des stratégies. Les efforts doivent être poursuivis, mais M. LE NAOUR aimerait plus d'efficacité dans le recrutement du personnel lorsque les postes sont budgetés, car c'est là aussi l'origine de la difficulté à gérer les services publics. Il faudrait simuler un projet collectif pour renforcer davantage l'attractivité des postes.

Mme Karina KELLNER aimerait que le Conseil municipal vote un budget en s'opposant au climat ambiant. Il est en effet important de maintenir un objectif ambitieux sur l'investissement et de développer le service public. Dans la période actuelle, malgré les déclarations du Président de la République, les élus doivent prendre acte d'un contrepied envers ceux qui veulent pénaliser les collectivités qui vont créer de l'emploi, développer les services publics et créer de l'investissement. Aborder la question du vote budgétaire par cet angle est aussi s'opposer à un débat national. Les déclarations de Nicolas Sarkozy sont graves, et si les collectivités en sont à étudier de près la façon d'arbitrer la gestion budgétaire, c'est parce qu'elles sont encadrées par des directives gouvernementales issues de plans de rigueur successifs imposés.

Concernant l'Europe, le débat sur les déficits publics, les réductions des dépenses sociales et l'ensemble des dépenses a lieu parce que des traités européens ont été votés et se mettent en place aujourd'hui. Effectivement, les Etats ont des responsabilités, car ils encadrent les politiques publiques. L'essentiel de l'Europe est conditionné par les plans de rigueur et est dirigé par la Finance. Il y a un débat de fond sur la façon dont l'Europe est orientée sur des choix financiers dirigés par la Banque Centrale Européenne au nom des critères financiers évoqués dans les différents traités et dont les peuples souffrent aujourd'hui. Les dépenses publiques de la France ne sont que la conséquence de cette Europe libérale. Lors du vote du 21 février à l'Assemblée Nationale, la question sera de savoir si la France accepte une nouvelle fois que les dépenses publiques soient encadrées par des directives qui font payer aux peuples la crise financière ou est-ce qu'elle peut y résister. Cela signifie qu'il ne faut pas accepter le traité, mais demander son annulation et le peuple doit avoir la parole pour donner son opinion sur cette question. Dans le débat budgétaire des collectivités, il y a un débat local, un débat national, mais aussi européen.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE souhaite répondre à ses collègues socialistes : il lui rappelle que dans le PV de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2012 qui vient d'être voté, le POI a déclaré ne pas voter le budget en l'état et a fait 4 propositions. Les 3,2 M€ pourraient être utilisés d'une autre façon que pour payer la police municipale et l'église, par exemple en développant encore plus les services publics. Une autre proposition concerne les marchés alimentaires de la ville et une reprise en régie (à la place de la délégation de service public). Des missions d'intérêt général sont confiées à des associations de loi 1901/entreprises de droit privé pour un montant de 30 000 €. La défense du service public ne serait-elle pas plutôt de se réappropriier les objectifs poursuivis par cette association/entreprise et que la Municipalité ou un service municipal prennent cela en charge ?

Sur la question de la dette, il a été question de résister au traité européen qui sera signé le 1^{er} mars et applicable en janvier 2013. Celui-ci prévoit pour l'ensemble des pays d'Europe une dictature politique. Les gouvernements ne sont pas élus, ils sont désignés par

des présidents élus. La plupart des pays d'Europe sont aujourd'hui en faillite et les gouvernements y ont participé.

Concernant ce traité, il prévoit que le déficit ne dépasse pas 0.5 % du PIB. Cela devrait être inscrit dans la constitution. Si celle-ci ne correspond pas aux volontés de l'Europe, le tribunal européen peut infliger des sanctions pouvant aboutir au paiement de 80 Mds€ pour ramener à l'équilibre un budget, ce qui équivaut au budget de l'enseignement élémentaire et secondaire d'une année civile sur le budget de l'État. Et si la Municipalité ne payait pas la dette et ne remboursait pas les intérêts de 1,920 M€ (pris sur la section de fonctionnement). M. CARRIQUIRIBORDE se déclare pour l'offensive et la rupture. Une autre alternative est de mener la bagarre, pour les budgets des communes et des collectivités territoriales comme pour le budget général. La BNP vient d'annoncer 6 Mds€ de bénéfices : c'est la 1^{ère} banque européenne, le 2^e groupe en termes de bénéfices nets après impôts au niveau du CAC 40. Cette somme de 6 milliards représente les deux tiers du remboursement des prêts consentis par la BNP à la Grèce. La question fondamentale est celle de la rupture : que se passera-t-il si l'on ne paye pas ? Cela permet des économies et change tout en matière d'investissements.

M. Francis MORIN approuve les propos de Karina KELLNER et est pour une Europe sociale, écologique et d'économie solidaire. Il considère plutôt que c'est la politique européenne qui est la conséquence des politiques gouvernementales. M. MORIN demande de dénoncer avec lui les traités qui ne sont pas respectés par rapport à la chimie et à la pollution. La France est dans l'illégalité et ne les respecte pas.

Concernant les dépenses mises en cause, il faut faire respecter les arrêtés municipaux et M. MORIN soutient la dépense pour une police municipale. Il faut soutenir la dynamique associative qui n'en peut plus et les politiques de la ville. L'Église doit également être rénovée. Peut-être faudra-t-il un jour en venir à des actions très dures comme ne pas payer une dette. M. MORIN ne l'exclut pas par principe, mais cela ne peut se faire qu'avec les habitants dont certains cherchent des boucs émissaires. Une autre partie de la population est pour un repli nationaliste qui s'appuie sur le libéralisme échelonné de la politique européenne actuelle : c'est un phénomène européen contre lequel il faut se battre.

M. le Maire fait part d'une lettre de Thierry Meignan, leader de la circonscription pour l'UMP, où l'on retrouve cette obsession pour la dette et où les maires de la circonscription sont accusés de faire de l'État le bouc émissaire de l'endettement, disant que cela relève de l'escroquerie pure et simple. M. le Maire se désole que le POI reprenne le même discours en déclarant que c'est l'argent des Stanois que l'on détournerait avec la dette. Or, la dette est celle des Stanois. On ne peut mettre sur le même plan la dette des Stanois et celle de l'État. La commune ne s'est pas endettée pour satisfaire des intérêts particuliers, mais pour répondre aux besoins des habitants, pour créer des équipements, pour réaliser un contrat d'action municipale que les Stanois ont choisi majoritairement. L'origine de la dette est là et faire un amalgame est un peu fort. Quant à ne pas payer la dette, M. le Maire ne propose pas d'être le franc tireur. En effet, il faut être responsable, et des engagements sont à tenir auprès des Stanois. Partir en guerre contre les intérêts de la dette serait mettre en danger la possibilité de continuer à investir. Cependant, si demain une grande majorité de villes est prête à mener ce combat, Stains en fera partie.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE constate qu'un parallèle a été établi par deux fois avec son parti et l'UMP et tient à préciser qu'il n'y a aucun lien entre le POI et ce qui vient d'être dit, ni avec la politique évoquée. Les propos de M. Meignan ne sont pas ceux

du POI. Celui-ci se situe dans un débat politique d'idées et son camp est clairement celui de la classe ouvrière.

Revenant sur la dette, **M. Mourad BOUNAB** attire l'attention sur la désignation des boucs émissaires parmi lesquels sont évoqués des financiers. Or, aucun banquier ne s'est présenté à Stains pour donner de l'argent. L'équipe municipale a décidé de financer des projets. Heureusement que les banques sont là pour avancer de l'argent et il est normal qu'elles prennent leurs marges. Ce qui peut être boycotté est par exemple le transfert de compétences de l'Etat car la commune n'a pas les moyens d'y faire face.

Concernant le budget de résistance, **M. BOUNAB** souligne que la dette sera quand même payée. La Communauté d'Agglomération Plaine Commune se dirige aussi vers le cofinancement ou vers des subventions aux villes en difficulté. Il en sera de même pour le Conseil général qui est pourtant de couleur politique différente. Là est la réalité : c'est une réaction en chaîne. Des éléments peuvent être différés pour permettre à la ville de respirer. Il faut faire fonctionner les services tout en prenant garde à l'endettement.

Au sujet du personnel, **M. le Maire** précise qu'il n'y a pas de postes qui sont volontairement non pourvus, mais le recrutement peut parfois tarder. En 2011, une centaine de recrutements ont été réalisés par le service des Ressources humaines pour les différents services municipaux. Ce travail considérable peut expliquer des retards dans les postes à pourvoir, mais ce n'est pas une volonté politique que de régler les problèmes budgétaires au détriment du personnel communal. Les services rendus à la population sont maintenus et le budget est qualifié « de résistance », mais il n'est pas fait dans les meilleures conditions. Davantage de moyens seraient souhaitables dans certains secteurs d'activité.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 4 contre (Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 1 abstention (M. Bounab),

Vote le Budget Primitif de l'exercice 2012 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 14 238 208.00 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 50 768 798.13 euros en dépenses et en recettes.

N°5) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association CLOS

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 23 voix pour, 5 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bounab), 5 non-participations en tant que « conseiller intéressé » (M. Beaumale, M. J-P Le Glou, Mme Tessier Kergosien, Mme Chabaudie, M. Le Naour),

Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Coordination Locale des Opérations Sociales, dont le siège social est fixé au 14 rue Jean Durand - 93240 Stains.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012 à 365 415 euros, montant

inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2012.

Dit que la dépense en résultant sera prélevée au budget de l'exercice correspondant.

N°6) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association 'Bourse du Travail'

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Bourse du travail de Stains, dont le siège social est fixé au 4 rue Albert Einstein - 93240 Stains.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012 à 30 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2012.

Dit que la dépense en résultant sera prélevée au budget de l'exercice correspondant.

N°7) Compte rendu annuel à la collectivité locale concernant la ZAC de la Cerisaie arrêté au 31 décembre 2010

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

M. le Maire propose une modification de la délibération. Celle-ci dit dans son article unique « *approuve le compte-rendu annuel à la collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC de la Cerisaie, l'exercice 2010 et le bilan prévisionnel correspondant* ». Il est suggéré d'ajouter : « *et toutefois relever que l'abandon par le département de l'indexation liée à l'acquisition de foncier pour 3 M€ était une solution acceptable. Ce qui a été admis, notamment par le Président du Conseil général lors d'une rencontre avec le maire de Stains le 8 décembre dernier* ».

M. le Maire se félicite par ailleurs que la participation de la Ville passe de 13 M€ à 2,5 au 31 décembre.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin),

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC de la Cerisaie - exercice 2010 et le bilan prévisionnel correspondant.

Il est toutefois relevé que l'abandon par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis du paiement de la somme de 3 108 154 euros, correspondant à l'indexation due au titre du différé des acquisitions de terrains, est une solution acceptable, admise par le Président du Conseil Général lors d'une rencontre avec le Maire de Stains en date du 8 décembre 2011.

N°8) Convention de mutualisation entre la commune de Stains et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune
Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Sortie de M. Julien LE GLOU.

Mme Line TEBOUL-ROQUES demande ce que signifie la dernière phrase du 2° paragraphe en page 2.5 : « *le cas échéant, des ajustements...* ». Cela signifie-t-il qu'ils seront proposés ultérieurement par voie d'avenant ?

M. le Maire confirme qu'il pourrait effectivement y avoir des ajustements s'il s'avère que l'évaluation de la « prestation » qui est accordée n'a pas été correctement estimée. Il faut s'attacher à un coût unitaire, prestation par prestation. Les volumes sont relativement importants sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération : les prestations ascendantes et descendantes représentent un volume de 3 M€. La loi oblige à les prendre sur la base d'un coût unitaire. Certaines pratiques ne peuvent donc plus se faire : par exemple, les bâtiments isolés occupés par les médiathèques doivent être pris en charge directement par la Communauté d'Agglomération. Cela sera intégré dans les prochaines conventions.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 4 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde)

APPROUVE la convention de mutualisation entre la commune de Stains et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N°9) Convention d'objectifs tripartite pour la valorisation touristique et patrimoniale de la Cité-Jardin de Stains

Rapporteur. : Madame TESSIER KERGOSIEN

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle tripartite pour la « mise en valeur touristique de la Cité Jardins de Stains » entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Ville de Stains et l'association C.L.O.S. pour l'année 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et à procéder à leur exécution.

ATTRIBUE une enveloppe financière d'un montant de 4.000 €, correspondant à la mise en œuvre d'actions, à l'association C.L.O.S., porteuse du projet de « Valorisation touristique de la cité-jardin », pour l'année 2012.

APPROUVE la prise en charge :

- du fonctionnement du local « Mémoires de Cité Jardin », en ce qui concerne l'entretien, le ménage, ainsi que la maintenance du système de surveillance,
- du fonctionnement du projet, en ce qui concerne les frais de téléphone/Internet, d'affranchissement du courrier, de fournitures de bureau et de photocopies.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 10) Création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents à la Maison des Parents

Rapporteur. : Madame KELLNER

Sortie de Monsieur Morin.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

APPROUVE la création d'un lieu d'accueil enfants - parents (LAEP) à la Maison de Parents, sise 10 rue Albert Einstein à Stains (93240).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la déclaration de création d'un lieu d'accueil enfants - parents, qui permettront le bénéfice de la « Prestation de service d'aide au fonctionnement du Lieu d'accueil enfants - parents » apportée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Inscription à l'ordre du jour des affaires supplémentaires n° 14 et n° 15 :

M. le Maire demande d'approuver l'ajout de deux affaires à l'ordre du jour : l'une est une proposition de vœu pour le Studio Théâtre et l'autre est la nomination de René Vautier comme citoyen d'honneur de la ville de Stains.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

APPROUVE l'inscription à l'ordre du jour des 2 affaires précitées.

N° 11) Convention de tiers payant relative au versement des aides individuelles 'Pass'sports loisirs' entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

APPROUVE la convention de tiers payant relative au versement des aides individuelles « Pass'sports-loisirs » entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour les périodes 2011/2012 et 2012/2013.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

N° 12) Acquisition du terrain d'assiette du futur collège Maurice Thorez à l'A.F.T.R.P. et cession dudit terrain au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Dans les annonces préliminaires du Conseil général et dans les arguments qui avaient prévalu pour la délocalisation du collège Maurice Thorez, M. Julien LE GLOU rappelle que le département avait proposé à la commune la réalisation du nouveau collège sur la zone des Tartres. Il avait été dit clairement que cette réalisation serait accompagnée de la construction d'un équipement sportif pour les collégiens. Or il ressort des discussions à ce sujet entre M. le Maire et le Département que cela est remis en cause et les collégiens devraient retourner au gymnase Jean Guimier pour leur pratique sportive scolaire puisque le gymnase du Sivom est occupé par les lycéens de Maurice Utrillo. M. LE GLOU propose donc l'ajout d'un article supplémentaire dans la délibération qui sera transmise au Département, rappelant l'exigence de la commune de réaliser, de façon concomitante à la construction du collège, un gymnase permettant la pratique sportive des collégiens et des sportifs stanois comme le Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis s'y était engagé.

M. le Maire se déclare tout à fait favorable à cette proposition. Il rappelle qu'il y avait une condition du Département pour que le collège soit retenu dans son programme de Partenaires Publics Privés (PPP) : les terrains devaient être mis à disposition à une certaine date. L'essentiel du foncier pouvait être disponible puisqu'il avait été acquis par l'établissement public foncier régional (EFTRP). Cependant, une parcelle plus petite n'a pu être acquise à l'amiable que tardivement, hors du délai imposé par le contrat de PPP. Le projet a donc été conçu sur une partie du foncier, ce qui a justifié la non-intégration de l'équipement sportif. Sachant que le Département pourra récupérer le 2^e terrain, le président Bartolone s'est engagé oralement à ce que l'équipement soit réalisé. Il le sera hors PPP.

Par ailleurs, le déplacement du collège créera une friche à l'emplacement actuel. Il a donc été obtenu que le Département s'engage avec la Ville sur une étude de reconversion des locaux payée à parts égales par la Ville et le Département. La Ville a proposé d'y transférer l'école Guillaume Apollinaire recevant les enfants du Clos Saint-Lazare. Mais cela n'occuperait que le tiers des surfaces disponibles du collège. Il reste donc des propositions à trouver qui soient compatibles avec la présence d'une école. La préférence irait à un service public.

Mme Angèle DIONE souligne que le collège est déplacé pour diverses raisons, dont la sécurité, et se demande s'il est judicieux de mettre une école à cet emplacement, compte tenu de l'environnement.

M. le Maire explique que la sécurité ne concerne pas le bâtiment lui-même, mais plutôt la vie du collège qui n'est pas celle d'une école primaire. Il rappelle que sortir le collège de ce quartier est une volonté du Département qu'il ne partage pas. Le projet de rénovation urbaine prévoyait en effet de rénover le collège et de mieux l'insérer dans le quartier avec autour un espace public plus confortable.

M. le Maire regrette par ailleurs que la procédure choisie par le Département ne permette pas d'avoir un véritable concours d'architectes. La concurrence n'a pas pu se faire et il craint que les projets ne soient pas de grande qualité.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

DECIDE l'acquisition des terrains cadastrés section N n° 105b, d'une superficie de 5 409 m environ, et N n° 106b, d'une superficie de 2 215 m environ, auprès de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, au prix de 343 000 euros H.T.

DECIDE la cession au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis des terrains cadastrés section N n° 105b, d'une superficie de 5 409 m environ, et N n° 106b, d'une superficie de 2 215 m² environ, au prix de 1 euro symbolique.

AUTORISE le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis à occuper temporairement lesdits terrains, dès que la ville de Stains en sera propriétaire, et dans l'attente de la signature de l'acte de vente entre la ville de Stains et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

EXIGE la réalisation concomitante à la construction du futur collège d'un gymnase permettant la pratique sportive des collégiens et des sportifs Stanois, comme s'y est engagé le Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à procéder à leur exécution.

DIT que la dépense et la recette en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 13) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du jury de concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction du Centre Social du Moulin Neuf à Stains
Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Sortie de M. Taïbi.

Il est précisé que ce jury se réunira le 20 mars prochain.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour,

Désigne ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction du Centre Social du Moulin Neuf à Stains :

Délégués Titulaires

- Mme Karina KELLNER
Adjointe au Maire
- Mme Farida AOUDIA-AMMI
Conseillère municipale déléguée
- Mme Zahia NEDJAR
Adjointe au Maire
- Mme Nicole RIOU
Adjointe au Maire
- Mme Marie-Claude GOUREAU
Conseillère municipale

Délégués Suppléants

- Mme Françoise ABDERIDE
Conseillère municipale déléguée
- M. Julien LE GLOU
Adjoint au Maire
- Mme Madeleine Akissi KOUASSI
Conseillère municipale
- M. Francis MORIN
Adjoint au Maire
- M. Jean BAUDOIN
Conseiller municipal

N° 14) Voeu du Conseil Municipal pour le renouvellement de la convention qui lie la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec le Studio Théâtre
Rapporteur. : Monsieur Le Maire et Monsieur TAÏBI

M. le Maire indique que la DRAC refuse de renouveler la convention avec le Studio Théâtre qui est conventionné depuis 1985. Celui-ci n'a pas failli à ses engagements, son activité n'a cessé de croître et son audience va bien au-delà de Stains. La DRAC s'appuie sur un comité d'experts qui a émis un avis défavorable et reproche au Studio Théâtre de n'être pas suffisamment un lieu de résidence. Mais dans une logique de réduction des dépenses, les financements d'un certain nombre de compagnies sont supprimés. Il leur est proposé de trouver refuge dans des théâtres faisant office de lieux de résidence. Une explication plus vraisemblable est la réduction des dépenses publiques où les compagnies de banlieues sont principalement visées.

M. Azzedine TAÏBI confirme qu'il s'agit d'une décision grave et pas uniquement d'un point de vue financier. En effet, le retrait du label de cette compagnie aura un effet de domino puisque le Studio Théâtre de Stains est aussi conventionné par le Département bien que la subvention du Conseil général soit maintenue en 2012. C'est l'attaque d'une certaine culture, populaire, engagée, au service de la population et de ceux qui sont le plus éloignés de la culture. Une soirée est organisée le 6 mars en soutien au Studio Théâtre. Un courrier a été adressé au Ministre de la Culture et une entrevue avec lui est également espérée. Une pétition circule déjà dans la ville et au-delà. Le Studio Théâtre travaille également avec les lycéens et la reconnaissance du théâtre comme une épreuve du bac devrait être prise en compte par la DRAC. Grâce à ce lien avec le Studio Théâtre, de nombreux lycéens ont pu réussir leurs examens.

M. le Maire souligne une contradiction, à savoir que la décision de la DRAC intervient quelques jours après la signature avec le Premier ministre de l'accord-cadre pour le futur contrat de développement territorial qui porte précisément sur un projet de territoire de la création et de la culture, qui nécessitera donc la mobilisation de tous les acteurs culturels.

Mme Line TEBOUL-ROQUES indique que la pétition a été signée par tous ses collègues enseignants et circulera dans leur réseau. Une assemblée de parents de lycéens a été convoquée pour les informer de cette mobilisation. Il est très important de soutenir ce théâtre.

Par ailleurs, Mme TEBOUL-ROQUES espère le soutien du maire et de toute la Municipalité contre la suppression de postes d'enseignants au lycée Maurice Utrillo, impliquant des effectifs au-delà de 30 élèves par classe.

M. le Maire l'assure du soutien de la municipalité.

M. Mourad BOUNAB condamne cette décision de l'État et aimerait savoir si l'action qui sera menée est une simple action de rue ou si elle est politique. Il existe en effet des majorités politiques au niveau du département et de la Région qui sont sous les ordres de l'État. Il faudrait savoir s'il y a une certaine indépendance ou pas dans le soutien de cette compagnie.

Dans cette bataille pour le maintien des subventions au Studio théâtre, Mlle Zahia NEDJAR suggère d'élargir cette action à l'ensemble du tissu associatif de Stains. Il faut jouer la solidarité associative et inciter toutes les associations à soutenir le Studio théâtre dans l'intérêt des citoyens.

Sans préjuger des décisions des autres partenaires financeurs, M. le Maire souligne que la remise en cause du soutien de la DRAC, qui représente l'État, est un mauvais signe envoyé à l'ensemble des partenaires dans une période où les financements croisés sont remis en cause par la réforme des collectivités locales. Et ce n'est pas la Ville qui pourra à elle seule suppléer aux désengagements des uns et des autres.

VŒU :

Le Studio Théâtre de Stains (STS) a été informé le 31 janvier 2012 lors d'un rendez-vous à la DRAC que la convention, qui les liait, ne serait pas renouvelée cette année. Cette décision a pour conséquence directe que le STS perd 30% de sa subvention en 2012 et ne sera plus subventionné par l'Etat au terme de la convention en cours (qui prend fin en 2014). Cela remet en cause dangereusement les équilibres financiers du STS.

Le STS conventionné depuis 1985 n'a jamais failli à ses engagements. Bien au contraire, son audience, la reconnaissance de son action et la qualité de celle-ci, n'ont cessé de grandir, et ce, bien au-delà des limites communales.

Le STS a fait le choix courageux de résider dans une ville populaire aux moyens limités qui consacre pourtant plus de 7 % de son budget à l'action culturelle !

Le Studio Théâtre de Stains est un acteur culturel largement reconnu sur le territoire de Plaine Commune et bien au-delà, pour la qualité de son travail de création, pour son ancrage depuis plus de trente ans dans une Ville où l'offre de culture reste parfois le dernier antidote contre la désespérance. Des générations de lycéens ont trouvé au STS les conditions de leur épanouissement intellectuel et de la réussite de leurs études par la pratique théâtrale. De nombreux artistes, aujourd'hui célèbres sur des scènes parisiennes, ont fait leurs premiers pas au STS. Chaque spectacle, chaque représentation fait salle comble et le public, qui est à Stains un public populaire, y trouve de quoi nourrir son besoin de s'élever au-dessus du quotidien prosaïque. Chaque fois que le Studio Théâtre de Stains se produit, en province, au festival d'Avignon, voire à l'étranger, il donne de la Ville et de la Seine-Saint-Denis une image valorisante qui contrebalance les clichés stigmatisants.

La signature du premier accord-cadre préalable à l'élaboration d'un contrat de développement territorial (CDT), le 16 janvier dernier avec Monsieur le Premier Ministre, nous a donné beaucoup d'espoir puisque ce futur CDT porte sur le projet de « territoire de la culture et de la création ». « Ce projet doit mobiliser tous les acteurs culturels du territoire » déclarait à cette occasion Monsieur le Premier Ministre et il ne fait aucun doute, pour nous, que parmi les nombreux acteurs culturels du territoire de Plaine Commune, le Studio Théâtre de Stains fait dans l'excellence.

Lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la DRAC Ile de France, le Ministre de la Culture déclarait que « le projet du Grand Paris représente un formidable enjeu de développement urbain, architectural, culturel et social. La politique culturelle a toute sa place dans cette grande ambition pour l'aménagement du territoire francilien » et

soulignait fort justement l'intérêt « d'inscrire la culture dans les enjeux de cohésion sociale, notamment à l'attention des quartiers sensibles et des populations éloignées de l'offre culturelle ».

Il est inacceptable dès lors de « couper les vivres » au Studio Théâtre de Stains ! Cette décision est incompréhensible du point de vue du développement territorial. Devrions-nous comprendre que sur l'autel de l'austérité, au nom du désendettement de l'État, doivent être sacrifiées les compagnies qui œuvrent dans les banlieues populaires quitte à aggraver l'exclusion et la ghettoïsation sociale ?

Pour notre part, nous ne pouvons nous résigner à ce que le Studio Théâtre de Stains perde le soutien de l'État et soit ainsi contraint à réduire son activité à un moment où nous nous engageons dans un formidable défi de développement territorial avec tous les acteurs culturels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

À la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 contre (Mme Goureau, M. Baudouin),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le Studio Théâtre de Stains (STS) occupe une place essentielle pour la création,

Considérant que le Studio Théâtre de Stains a acquis une reconnaissance nationale de son travail,

Considérant que le Studio Théâtre de Stains joue un rôle primordial dans la vie sociale et culturelle de la Ville de Stains et de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,

Considérant que le Studio Théâtre de Stains bénéficie d'une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles depuis 1985,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles souhaite ne pas reconduire pour l'année 2012 cette convention,

Considérant que la décision de ne pas renouveler cette convention en 2012 signifie que le STS ne sera pas subventionné par l'Etat à partir de 2014,

ARTICLE UN: Le Conseil Municipal exige du Gouvernement que soit renouvelée la convention qui lie la Direction Régionale des Affaires Culturelles au Studio Théâtre de Stains.

ARTICLE DEUX: Le Conseil Municipal exige, par conséquent, que le Studio Théâtre de Stains bénéficie d'une subvention de l'Etat au moins égale à celle perçue en 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de la Culture,
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Denis,
- Monsieur le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Madame la Présidente du Studio Théâtre de Stains,
- Les services municipaux concernés.

N° 15) Distinction de Monsieur René VAUTIER au rang de citoyen d'honneur de la commune de Stains

Rapporteur. : Monsieur le Maire et Monsieur TAÏBI

À l'occasion des manifestations du 50^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, **M. le Maire** propose de mettre à l'honneur un citoyen que Stains connaît pour son œuvre cinématographique sur la guerre d'Algérie, en élevant René Vautier au rang de citoyen d'honneur de la ville de Stains.

M. Azzedine TAÏBI rappelle la chance vécue par Stains de vivre une expérience de près de 18 mois au début des années 90, à savoir la rencontre entre René Vautier et des jeunes fréquentant la structure jeunesse sur le Clos Saint-Lazare autour d'ateliers et d'entretiens sur l'image des jeunes. **M. TAÏBI** rappelle l'œuvre cinématographique très importante de René Vautier. C'est un homme engagé, un humaniste, qui a combattu toutes les formes d'oppression auprès des peuples tel son combat pour l'indépendance de l'Algérie. Cette nomination sera annoncée à l'intéressé le 16 mars lors d'un débat sur l'indépendance de l'Algérie. **Michel LE THOMAS** doit également être remercié pour avoir fait connaître ce personnage et pour le travail qu'ils ont mené dans les quartiers. René Vautier est le cinéaste français engagé qui a été le plus censuré de toute l'histoire cinématographique.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

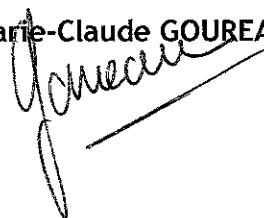
DECIDE d'élever au rang de citoyen d'honneur de la commune de Stains, Monsieur René VAUTIER, au regard des combats qu'il a menés au travers de ses images, films et réalisations.

Pour terminer, **M. le Maire** annonce que le quartier des Batêtes a été choisi pour le concours Européen 2011. Il est donc proposé aux conseillers municipaux de découvrir les projets des 3 équipes d'architectes le 22 mars à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Le Secrétaire de séance

Marie-Claude GOUREAU



Le Maire

Michel BEAUMALE

